

Procès-verbal du conseil d'école N°2 du Mardi 13 février 2024

Membres présents :

- Les enseignantes et enseignants : Mme BLANCHARD Claire (TPS-PS-MS), Mme NIVELLE-GONNORD Céline (GS-CP), Mme MAILHE Alice (CE1-CE2), Mme DOREILLE Laurence (CE2-CM1), M. GONNORD Éric (CM2)

Les représentants des parents d'élèves : Mme BALQUET-AUBOUIN Naïs, M. CLOCHARD Sébastien, Mme RABOUAN Fanny, Mme MENANTEAU Elodie, M. SAVARIAU Vincent, Mme GUITTON Julie, Mme VANPOUCKE Julie

- Mme BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- M.BELLEME, Conseiller pédagogique
- M. BONNET, Maire de la commune de St Hilaire La Palud
- M. LIAIGRE, Maire de la commune de St Georges de Rex
- Mme DESSET, Adjointe chargée des affaires scolaires de St Hilaire La Palud
- Mme COULAY, Conseillère St Georges de Rex
- M.ROGOSKI, Conseiller municipal
- Mme PUAUD, Responsable du service périscolaire

Étaient excusé(e)s :

Secrétaire de la séance : Mme Alice Mailhe

Compte-rendu réalisé par M. Gonnord Éric

Remerciements de la confirmation de la présence des personnes invitées.

Approbation du dernier conseil d'école

Le dernier conseil d'école a été approuvé et voté à l'unanimité.

1) Vie de l'école :

α- Projets réalisés : École

Parcours culturel et artistique, Parcours citoyen, Parcours Santé

Il s'agit d'élaborer un cadre permettant de s'assurer que tout élève de l'école pourra bénéficier, au cours de sa scolarité du parcours d'éducation culturelle et artistique, du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen de l'élève. Ces parcours grâce à l'ensemble des projets réalisés et programmés permettent de développer les compétences personnelles et sociales ainsi que les compétences disciplinaires de tous les élèves. Une action est en lien avec plusieurs parcours thématiques.

Parcours culturel et humaniste

- **Séance au cinéma : Projection de Noël pour tous les élèves, Opération Père Noël et M. Bout de bois, le 15/12/2023**
- **Spectacle de Noël** aux enfants de l'école de St Hilaire La Palud (remerciement à la mairie, à l'APEM et à l'équipe enseignante pour l'organisation) le 19/12/2023
- Spectacles (théâtral et réflexif) avec la ligue de l'enseignement : Le journal de grosse patate par la compagnie Lazzi Zanni pour les ce1, ce2, cm1 et cm2.
- **Continuité du projet Orchestre A l'école (OAE).**
- **Découverte des familles d'instruments au conservatoire pour les Gs-Cp et les Ce1 Ce2**

Parcours citoyen

- Avoir des attitudes de réflexion, discernement, responsabilité et le sens de l'engagement, Mener une démarche d'investigation et appréhender les problématiques liées à l'environnement, les ressources et le climat : **Plantation avec Nature et Découverte**
- Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif : travail mené tout au long de l'année.
- Organisation d'un cross solidaire contre le cancer
- **Projet jardin** avec Mathieu Guillot, qui est mis à disposition par la commune pour s'occuper des différents jardins (*préparation des citrouilles en maternelle après les avoir récoltées et plantation de salades pour les manger à la cantine*).

Remerciements à la mairie pour l'usage de la garderie et de la salle des fêtes pour l'ensemble des activités de l'école ainsi que des terrains de la commune.

Parcours Santé

- **Judo** : Coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires en respectant des règles, en assurant différents rôles pour la construction de compétences citoyennes par la diversité des tâches à accomplir avec le club de judo de Mauzé.
- **Randonnée pédestre dans le but de planter des arbres afin consolider les berges.**
- Découvrir des aliments cultivés en lien avec le jardin.
- **Leur génération 2024** : Travail pour des rencontres sur les thèmes de la santé, de l'olympisme et du paralympisme avec une sensibilisation à l'handisport. Préparation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.
- **Rencontre Usep le 22 janvier 2024 Gs-Cp et Ce1 ce2 Gymnastique**
- **Rencontre Usep le 29 janvier 2024 Tps-Ps-Ms Gymnastique**

b- Projets programmés

Parcours culturel et humaniste

- **Projet Cinéma** : En partenariat avec le Cinéma de la Venise Verte de Saint-Hilaire la Palud et la mairie. Plusieurs séances sont prévues dans le courant de l'année. Ce projet est financé par une subvention de la mairie. Projections de films pour toutes les classes
- **Séance au cinéma** : « Ecoles du bout du monde » pour tous les élèves le 16/02/2024.
- **Spectacle** : La serpillière de M. Mutt au Bourdet le 28 mars

Parcours citoyen

- **Rencontre USEP** : Volley 17/06/2024.
- **Échanges intergénérationnels** : continuité du projet
- **La prévention des risques majeurs** qui comprend la sensibilisation à une démarche citoyenne de la responsabilité et de l'approche des risques : Exercices PPMS en avril et mai 2024. Les élèves développent des attitudes différentes selon le contexte ou le problème.
- **Marché de printemps à l'école maternelle, le 14 mai** (revente d'anciens objets, vente d'alimentation par les parents d'élèves). Vente également des semis fait par les enfants.
- **Projet jardin** avec Mathieu Guillot, qui est mis à disposition par la commune pour s'occuper des différents jardins (*préparation des semis pour la vente du marché de printemps*). On nous informe que le projet de semis ne pourra pas être mis en place avec Mathieu car cela ne répond plus aux critères de son poste.

Parcours Santé

- **Savoir Rouler à Vélo** : La classe de Cm2 suivra une semaine d'apprentissage en temps scolaire autour de l'activité cycliste du 4 au 8 mars.
- **Natation** : La classe de Gs-Cp suivra un cycle natation à la piscine des Colliberts du 30 mai au 20 juin tous les mardis AM et tous les jeudis matins. Remerciements aux parents bénévoles pour le passage de l'agrément et leur présence, le taux d'encadrement suffisant, idéal pour rassurer les enfants et permettre beaucoup de progrès.
- **Opération Sport Station Trail « Le marais sauvage »**
- **Kayak 6 séances à la base du Lidon (du 11/06 au 28/06) les mardis et vendredis, le matin**
- **Rencontre Usep Volley le 17 juin (Cm2) avec Arçais, au stade Espinassou à Niort**
Le city Stade sera bientôt terminé et accessible.

c-Programme pHARe

Rappel du programme de prévention au harcèlement en milieu scolaire (pHARe) dans le conseil d'école du 8 novembre 2022 et celui du 7 novembre 2023. Notre école comme toutes les écoles fait partie du programme pHARe comme déjà évoqué au premier conseil d'école.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements, fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Dans le cadre du programme pHARe (= Programme de lutte contre le harcèlement à l'école), en cas d'une suspicion d'une situation de harcèlement dans l'école.

- Une équipe ressource de la circonscription se déplace à plusieurs reprises pour rencontrer des élèves de l'école (une personne ressource rencontre la victime présumée et une autre personne ressource le ou les auteurs le ou les témoins) sur un temps volontairement court (2-3 semaines).

- Avec cette méthode de préoccupation partagée, on ne cherche pas à établir des faits en menant des enquêtes, on cherche plutôt à créer une alliance coopérative afin de désamorcer la situation en impliquant les élèves de façon positive. Durant cette période de deux semaines, les parents ne sont pas systématiquement informés de la démarche sauf si le harcèlement est rapidement avéré

L'objectif est de maintenir un climat scolaire propice pour permettre à tous les élèves d'apprendre dans de bonnes conditions.

Notre école fait partie du programme Phare, comme annoncé lors du Conseil d'École du 07 novembre 2023.

Madame l'Inspectrice de la Circonscription Niort Marais et Prélémentaire (Mme Boyer) intervient pour présenter le programme Phare et les incidences que celui-ci a sur la vie et le climat scolaire.

Il est rappelé que la question du harcèlement est primordiale et au centre des préoccupations (rappelé par la nouvelle Ministre de l'EN)

Mme BOYER rappelle que le protocole pHARe est national et imposé, contrairement aux années passées où chaque école pouvait gérer son protocole.

Dans le cadre de ce protocole pHARe, 7 personnes ont été sollicitées par l'inspectrice pour intégrer l'équipe ressource de la circonscription afin de prendre en charge cette thématique. Ces professionnels formés occupent des fonctions différentes afin d'échanger et partager leur point de vue (1 directrice d'école maternelle, 1 enseignante de CM2, les 2 conseillères pédagogiques, la psychologue scolaire, l'IEN, et la maîtresse E du RASED)

Le choix a été fait de balayer tous les protocoles afin d'adopter un protocole national. Ce protocole doit être affiché et présenté.

Il est rappelé qu'il s'agit d'enfants qui échangent et qui ne mesurent pas forcément la portée et l'impact de leurs actes, paroles, gestes...

La méthode de la préoccupation partagée est mise en œuvre lorsqu'il y a une alerte. Elle est non blâmante, non jugeante, non sanctionnante.

Mme BOYER rapporte qu'une fois informé, le directeur signale sur une application les faits (seul le directeur ayant accès à cette application). Cette information est envoyée directement à l'Inspectrice et que cette dernière décide de la mise en place ou non de la méthode de la préoccupation partagée ainsi que des personnes qui interviennent. Une intervention est souhaitée dans les 48h. Les parents de l'enfant victime sont contactés. L'enfant victime est reçu et l'autorisation de conduire la méthode de la préoccupation partagée est demandée aux parents. Lors de l'entretien, il est demandé qui est impliqué.

Les élèves sont entendus sans avoir besoin d'autorisation des parents.

Mr BELLEME rappelle que ce n'est pas une méthode stigmatisante, et sans sanction.

Puis une certaine durée est laissée entre les deux entretiens afin de faire prendre conscience de ce qu'il se passe et appeler à la vigilance des élèves.

Il est demandé aux enfants ce qui peut être fait pour que la situation s'améliore.

Une semaine après, un retour est fait avec un nouvel entretien.

Le protocole est calé sur environ 15 jours avec 3 entretiens.

Il est demandé aux équipes de rester très vigilantes afin de voir l'évolution de la situation, et les familles sont rencontrées et orientées si besoin vers des spécialistes (pour l'élève cible).

La préoccupation partagée ne conduit pas systématiquement à une sanction, l'objectif étant de faire évoluer positivement les comportements et de faire en sorte que l'élève victime se sente mieux à l'école, malgré la volonté que pourrait certaines fois avoir les familles des victimes.

Ces situations peuvent conduire à des souffrances de la part des deux familles.

Le but du protocole est de faire prendre conscience aux enfants que leur comportement a eu des conséquences négatives sur son ou ses camarades et qu'il va falloir faire attention.

- Il est demandé si les faits se déroulant sur le parking ou aux abords de l'école doivent être signalés. Seuls les faits constatés et avérés sont signalés.
- Il est demandé le rôle des enseignants dans ce protocole et l'implication attendue de la part de ces derniers ainsi que la manière dont les enseignants gèrent les conflits entre élèves au sein de la cour. Il est ainsi rappelé qu'un travail régulier de dialogue a lieu entre l'équipe enseignante, les adultes de l'école et les enfants. Chaque élève est entendu afin de récolter les versions de chacun et mettre des mots sur leurs actions et leurs émotions. Le but étant de créer de l'empathie, afin de leur faire prendre conscience des conséquences que leur comportement peut entraîner et trouver la meilleure manière de réparer leurs actes et veiller à ce que cela ne se reproduise pas. Des situations de conflits ont pu être observées, mais il est rappelé que cela reste des situations normales lors d'interactions entre élèves.
- Il est demandé si, lorsqu'une situation est signalée auprès du directeur, un retour devra obligatoirement être fait aux familles concernées. Il est rappelé que seuls les parents des enfants victimes seront contactés en cas de signalement de situation pouvant relever du harcèlement. Les parents des élèves auteurs le seront également si le comportement inadapté est avéré et persiste.

Mr BELLEME rappelle les différents moments concernant le harcèlement et les volets de prévention. Ce dernier est donc là pour la mise en place et le suivi de l'équipe enseignante dans le cadre du programme national qui prévoit une formation des enseignants sur un temps de 3 ans afin de les former aux gestes de prévention.

Mme BOYER propose que :

- Proposition 1 : des conseils des maîtres dédiés auront lieu avec un conseiller pédagogique.
- Proposition 2 : un temps d'échange et de formation sera piloté par Mr BELLEME sur la communication entre enseignants, parents et personnels du périscolaire (un temps commun d'au moins 2h sera donc à trouver).
- Proposition 3 : prévu dans le protocole national : une formation pour les parents volontaires à la prévention des risques de harcèlement, quel que soit l'âge de l'enfant.

L'ensemble de ces points ont été acceptés et votés par l'ensemble des personnes présentes.

Il est proposé de mettre en place un mot rappelant les moyens de communication utilisés dans l'école. Il sera rappelé également le numéro de Mme Puaud pour les changements liés au périscolaire ou de plan du soir.

2) Effectifs

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine sont données avec beaucoup de réserve, des changements pouvant survenir jusqu'au dernier moment.

a) Effectifs actuels : **117**

b) Prévision d'effectifs à la rentrée 2024 : 111

Niveaux	CYCLE I (1)				CYCLE II (2)			CYCLE III (3)		Total (1+2+3)
	TP S	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs actuels (20/02)	3	10	12	14	10	13	19	13	23	117
Prévision d'effectifs 2023	2	12	11	12	18	10	13	20	13	111

M. Liaigre maire de St Georges, nous informe que les CP ne sont pas sûrs de venir à Saint-Hilaire la Palud.

La Mairie de St Georges ne s'engage pas ne sachant pas l'avenir de l'école de la commune.

Inscriptions en Petite section de maternelle (TPS-PS) :

Pour les inscriptions, la mairie inscrit les élèves et ensuite passe le relais à l'école. Mais il est important que tous les documents nécessaires soient d'abord transmis à la mairie. L'inscription se fait d'abord en mairie. Les parents sont ensuite invités à contacter directement l'école afin de prendre rendez-vous en **mai-juin** pour les procédures d'admission. Les inscriptions ne concernent que les enfants n'ayant jamais été admis sur l'école. Une visite de l'école maternelle sera également organisée au mois de juin.

Inscription au collège

Les parents seront informés fin-mars, début-avril du calendrier à suivre : ils recevront dans un premier temps le volet 1 de la fiche de liaison préremplie, pour vérification et choix de langue vivante (anglais seulement pour le moment) ; puis le volet 2 pour choix de collège et une éventuelle demande de dérogation.

3) Locaux et investissements

α- Travaux

L'équipe pédagogique tient à remercier la commune et les agents municipaux pour tous les travaux réalisés. Les services techniques sont également intervenus plusieurs fois ces dernières semaines pour différents travaux. L'équipe pédagogique remercie ces derniers pour leur efficacité.

- Aménagement de l'ancienne bibliothèque.
- Demande d'étagères dans l'ancien bureau de direction.
- Peinture la classe de Mme Mailhe.

Mise en place d'un référent agent technique pour les travaux.

b- Investissements

- Maintenance des instruments
- Porte à faire dans la salle de motricité et rampe d'accès à créer.
- Achats ordinateurs (2 ou 3)

c- Partenariat financier avec la mairie

Rencontre avec la mairie pour évoquer le budget et le partenariat.

Il est rappelé que les coûts augmentent pour le bus mais aussi les autres sorties et que les différents partenaires devront peut-être intervenir afin d'aider à la subvention.

4) Bilan Financier de la coopérative scolaire

α- Solde et dépenses

Cette coopérative scolaire existe grâce aux dons des familles.

Elle permet de payer les sorties scolaires et spectacles, les sorties pour le cinéma, la photographie scolaire, la cotisation USEP, l'assurance de l'école, quelques livres, du matériel dans le cadre de nos projets...

Dépenses depuis la rentrée 2023 : Usep (784,50€) et MAIF (43,83€), Absie voyages (315€), abonnements (274,60€)

Photos : Versement des familles 2231€
Facture photographe 1562,33€
Recettes 668,67€

SOLDE : 1300,96€

b- Dépenses et rentrées prévisionnelles

- Sortie de fin d'année, matériel de sport, livres, instruments de musique, le cinéma, don Apem

5) Divers

Afin de continuer à travailler dans un climat serein, nous invitons **les parents qui souhaitent aborder un problème en lien avec leur enfant sur le temps périscolaire, à venir échanger avec les personnes concernées.**

-Il est rappelé l'importance de marquer les noms sur les affaires des enfants afin d'éviter les éventuelles pertes.

-Le sujet de l'auto-évaluation d'école a été abordé. Mr BELLEME explique les enjeux de l'auto-évaluation et la manière dont l'évaluation doit avoir lieu. Il est indiqué que toutes les écoles seront évaluées.

-Comme déjà indiqué, les récréations peuvent être décalées pour de nombreuses raisons (conditions de la météo, piscine, kayak, patinoire, bibliothèque, musique, les petits canaillous, sorties vélo, cinéma, spectacle de la ligue, jardin, plantations, judo, Ehpad, activités physiques quotidiennes, sorties Usep, répétitions spectacles divers, photo scolaire...)

-Mme Puaud explique comment sont gérées les infractions aux règles établies sur les temps périscolaires et rappelle le taux d'encadrement nécessaire :

-de 6ans, 12 enfants pour 1 adulte/+ de 6ans, 14 enfants pour 1 adulte.

Il est rappelé que les personnes encadrantes sont toutes formées et qu'il est important d'inscrire ses enfants au préalable sur les activités afin de pouvoir respecter ce taux d'encadrement, notamment pour les sorties.

-Afin de faciliter l'organisation des familles, les informations concernant les sorties sur les temps scolaires seront communiquées autant que possible en amont.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

Alice Mailhe

Le président de séance

Eric Gonnord